



Compte rendu du CSAL du 19 octobre 2023

Avant d'aborder l'ordre du jour la Directrice a abordé les points suivants :

Concernant la sécurité des Agents :

La directrice a insisté sur la note de la Direction Générale (DG) concernant la sécurité des agents. Elle précise que lorsqu'il y a des incivilités menaçantes (physiques ou morales), l'information doit remonter rapidement avec le nom des personnes qui ont menacé les agents. En effet, la direction peut dorénavant procéder à un signalement auprès du procureur de la république appelé TAPR (Traitement Accéléré des Procédures) ce qui permet un traitement plus rapide des signalements. Une loi à venir devrait permettre à la DDFIP de porter plainte, que les agents le fassent ou non.

Elle nous a annoncé également que compte-tenu du conflit Israélo-Palestinien et de ses incidences en Europe, des vigiles ont été installés sur tous les SIP du département depuis le lundi 16 octobre 2023.

La délégation CGT a tenu à faire préciser que outre l'action judiciaire, accélérée (quel délai de traitement ?) ou non, il fallait que la Direction locale montre qu'elle soutenait, tout de suite et sans aucune ambiguïté, tous les agents du service concernés par des actes concrets (Se réunir devant tout le service, protéger tous les collègues, proposer une entrevue avec le psychologue, faire une lettre au redevable, proposer un soutien juridique, etc.).

Nous avons ensuite examiné les points inscrits à l'ordre du jour :

1/ RÉINSTALLATION DES COLLÈGUES DE NANTERRE TIVOLI DANS L'IMMEUBLE DÉFENSE 4-5-6, SIS 7-9-11 BD DES BOUVETS À NANTERRE

La direction a présenté son projet :

L'administration a précisé que les locaux, rue des Bouvets, accueilleront les services initialement implantés à TIVOLI soit un total de 248 agents présents (postes occupés). À noter que les collègues du SGC, dont le local a lui aussi été incendié, restent implantés sur le CAD.

Les premiers entrants dans les lieux intégreront les locaux vers le 13 novembre 2023 (brigades et SPFE).

Elle a précisé que l'immeuble disposait de 4 953 m² de SUB (surface utile de bureau) : cela comprend toutes les surfaces, y compris les parties communes (voies de circulation, archives, toilettes, cafétéria, etc...) pour 274 agents (y compris les postes vacants) soit 18 m² par « résident » implantés. Cela prend en compte les agents en temps partiels, et des agents nomades qui comptent pour 50 % (circulaire 6392 SG du 8 février 2023).

Pour nous, cela se traduit par une réduction de la surface disponible par réellement par agent. L'Inspecteur du travail (ISST) a rappelé que la norme indicative de 18 m² par agent en open-space et sa surface de stockage ayant été supprimée suite à la circulaire de la première ministre précitée. Cette norme était plus favorable.

L'administration a présenté les locaux étage par étage, en insistant sur les points suivants :

- Au rez-de-jardin, des salles d'archives, 2 salles de formations et les locaux syndicaux, un auditorium seront installés ;
- Au rez-de-chaussée, il y aura deux entrées distinctes : une pour le public, une pour les agents. Il n'y aura pas de croisement possible, ce qui préserve la sécurité des agents ;
- Sur la partie réservée aux agents, une cafétéria sera installée où il sera possible de manger, contrairement aux étages où cela sera proscrit ;

Les agents entassés dans des bureaux de 7m² /agent au lieu des 10m² /agent auparavant

À tous les étages de bureau, il y aura une tisanerie, des pièces installées au centre pour y mettre des armoires avec des stockages pour les archives vivantes, une cabine isolée du bruit pour une personne pour téléphoner ou pour s'isoler pour un travail, des locaux pour les mopieurs, 2 par étage.

Pour les bureaux eux-mêmes, hormis les chefs de services qui disposeront chacun d'un bureau, les agents se retrouvent principalement sur des open-spaces sans cloison, donnant directement sur les couloirs, grandes bandes non aménageable de 160 cm, ceux-ci faisant partie intégrante de l'open-space, regroupant de 4 à 12 d'agents en moyenne, tout service confondu.

Au lieu des 10m²/agent on a des bureaux où les agents sont entassés et où ils ne disposent que de 7m²/agent au mieux réellement.

Pour des raisons techniques, les armoires doivent être installées principalement au centre et sur les côtés de l'immeuble, ce qui limite leur installation sur les open-spaces.

Et les agents vérificateurs mis en flex-office

Les services de contrôle fiscal externe (BDV et BAF) sont installés en « Flex office » à savoir que les collègues ne disposeront que de 24 bureaux (2 open-spaces de 12) pour 34 vérificateurs des BDV, 5 pour 9 agents pour les collègues de la BAF, une salle dite « salle silence » permettant d'accueillir 10 personnes fera le complément.

Ainsi, les collègues n'auront plus de bureaux attitrés, mais un casier pour leurs affaires personnelles et une demi-armoire pour leurs dossiers en cours.

La direction maintient qu'il ne s'agit pas d'un flex-office puisque chaque agent dispose d'une place où s'asseoir.

Une pétition de 18 premiers agents vérificateurs demandant l'annulation du flex office a été déposée.

Des bureaux plus petits, le stockage actif réduit et des vestiaires qui disparaissent

Pour le mobilier chaque agent aura à sa disposition un bureau droit de 140 cm, plus un caisson sous le bureau ; il n'est pas prévu de vestiaires.

Très clairement il s'agit d'une opération déconnectée de la réalité de comment se fait le travail, déconnectée des conclusions des rapports sur les flex-offices et les open-spaces les remettant en cause, opération qui vise plus à être en cohérence avec la nouvelle circulaire de la première ministre dont l'objectif est de faire des économies budgétaires, peu importe si cela doit aboutir à plus de mal être au travail.

Nous avons dénoncé enfin que les collègues n'aient pu faire valoir leur point de vue ; les réunions de présentation par service s'apparentant à des réunions de promotion d'un projet qui n'était pas amendable. L'information a été descendante et incomplète.

L'accueil

S'agissant de l'accueil du public des services gestionnaires, celui-ci est pérennisé au CAD jusqu'à l'ouverture de la prochaine campagne d'impôt sur le revenu en avril prochain, En effet, bien que l'installation des collègues aux Bouvets va débuter courant novembre, l'accueil n'y sera pas implanté tout de suite, la direction préférant faire appel à l'ergonome de la DGFIP avant toute installation.

Les parkings

Concernant les parkings, l'administration dans un premier temps a indiqué qu'elle recensait les besoins, cependant pour les agents non nomades, la direction veut instaurer la nouvelle règle suivante : ils devraient choisir entre une place de parking et le remboursement du Pass NAVIGO. La délégation CGT a demandé que la direction revienne sur sa décision. Un agent qui vient avec sa voiture le fait pour s'aménager des temps de parcours et des itinéraires moins grands. Il le fait certes parce que cela l'arrange pour aller chercher les enfants ou aller chez le médecin par exemple, mais aussi pour honorer son temps de travail.

Notre délégation est intervenue pour dénoncer ces nouvelles installations, qui multiplient les open-spaces au détriment de bureaux plus petits et plus calmes pour le travail des agents et de plus, qui institue le flex-office pour les agents vérificateurs.

Tout d'abord, nous avons rappelé que le flex-office est bien le fait de ne pas disposer de bureau personnel bien qu'un bureau soit disponible par agent. C'est le flex-desk qui est un espace de travail qui dispose d'un nombre de bureaux inférieur au nombre d'agents pouvant s'y rendre pour travailler.

S'agissant du SDIF, aucun renseignement n'a été communiqué par la direction concernant le nombre et la dimension des armoires afin de stocker la documentation vivante du SDIF (déclarations H21, H2, CBD, etc).

La superficie des locaux reste insuffisante à l'instar des locaux du PELP où il restera 80 cm de passage à l'intérieur de l'open-space (9 collègues dans 65 m² environ avec des bureaux d'1,40 m), ce qui se répète pour tous les services installés le long de la voie ferrée.

Les collègues auraient apprécié visiter un bureau témoin.

Sur notre demande, la direction a indiqué que tous les collègues installés aux Bouvets et bénéficiant de postes adaptés, conserveraient les mêmes conditions de travail qu'auparavant, nomades ou sédentaires, c'est-à-dire un bureau aménagé.

Nous avons fait remarquer aussi que les locaux ne bénéficiaient pas de variateur de lumière et nous avons demandé une demande de mesure des lux à l'installation des collègues. Les fenêtres ne s'ouvrant pas sur l'extérieur sur tout le site, nous avons également demandé un contrôle de l'air après travaux. La direction a consenti à nos demandes.

Les agents vérificateurs mis en flex-office

Concernant les services du contrôle fiscal externe (3 BDV et 1 BAF hors BCR), ces services sont mis en flex-office ce qui signifie que les collègues n'auront plus de bureau attribué. Et s'ils sont tous au bureau en même temps, ils devront s'installer à 10 dans une salle de 48,5 m². Cette nouvelle proposition d'installation faite au nom d'une « nouvelle organisation dynamique du travail » est fortement contestée.

Nous avons remis à la direction une pétition en cours de signatures de 18 vérificateurs contre ce système, les collègues réclamant d'avoir « un bureau attribué, un caisson, un vestiaire » avec un espace dédié par brigade de vérification (ici, il y a deux espaces de 12 bureaux pour 3 brigades) et la BAF dispose d'un espace de 5 bureaux pour 9 vérificateurs, les services sont dès lors mélangés ce qui va conduire à une perte du collectif, une perte de point de repères.

Les vérificateurs n'ont pas été consultés, comme les autres services : il y a eu une présentation fermée le 3 octobre 2023 aux agents des brigades et une visite des locaux pour certains le 17 octobre 2023.

Nous avons présenté les arguments opposés au flex-office suivant :

- on a besoin d'un espace calme pour assurer la confidentialité des dossiers (échanges téléphoniques avec le contribuable, analyse de la comptabilité et réflexion juridique complexe, rédaction de proposition de rectification);
- en vérification, on est seul, et quand parfois il y a des problèmes ou quand un contribuable pose un lapin, souvent on revient à la brigade directement pour échanger avec le chef de brigade et les collègues présents.
- de part le travail de nomadisme, le bureau fixe est un point de repère essentiel dans l'organisation : on rentre « à la maison »;
- le risque du flex-office : ne plus se voir tous ensemble, limiter les échanges alors que, comme dans tout travail, c'est une nécessité (intellectuelle et de mutualisation);
- passer de l'entreprise où on est seul à retourner seul chez soi, ce n'est pas bien, le groupe est nécessaire (pour se sentir soutenu);
- et surtout il n'existe plus de liberté d'organisation, il faudra en plus de gérer les agendas avec les contribuables, gérer l'organisation avec les autres collègues .

C'est trop de contraintes quand on demande toujours plus de dossiers au vérificateur (15 dossiers au lieu de 13 depuis 2022).

Par ailleurs, certains collègues ne peuvent pas travailler chez eux ou ne veulent pas, sauf de façon marginale, de nombreux collègues vivent dans de très petits appartements (studio, ou même chambre en foyer), ceux-là veulent un bureau car travailler à la maison n'est pas possible.

En fin d'année, les collègues sont tous au bureau pour la rédaction des propositions de rectification.

Enfin, pour des raisons d'hygiène, le changement permanent de bureau nécessite un nettoyage supplémentaire, qui devra bien entendu être effectué par les agents.

La direction a été sourde à tous nos arguments.

La directrice a indiqué qu'il fallait aller de l'avant, « que l'on a peur de ce que l'on ne connaît pas ». Cette nouvelle organisation ne va pas, selon elle, remettre en cause l'organisation des services par brigade, le chef de service étant lui sur place.

La directrice a indiqué que dans les directions nationales ce type d'organisation existait et que cela ne posait pas de problème.

Nous avons indiqué à la directrice que l'organisation des brigades départementales était différente des brigades nationales, les brigades locales ne disposent pas d'un secrétariat qui s'occupe des courriers, et autres aides techniques, les entreprises contrôlées ne sont pas les mêmes. Les tensions sont plus importantes.

La directrice n'a pas modifié son projet. Mais elle a dit qu'elle s'engageait « à revoir cette organisation au fil de l'eau, un point sera fait dans les 3 à 6 mois de l'installation, s'il y a une émeute alors on verra les modifications nécessaires ».

Pour la délégation CGT c'est une drôle de manière de procéder, pousser les agents à l'émeute alors qu'il suffirait juste d'écouter les collègues. Pour notre part nous ne poussons pas « à l'émeute » mais à l'action organisée (mais non moins déterminée) des agents avec leurs syndicats pour faire valoir les revendications.

Manifestement, les bonnes conditions de travail des agents n'est pas l'objectif premier de cette direction. Le site des Bouvets offrira certes des couloirs larges et spacieux pendant que les collègues devront s'entasser dans des open-spaces, dont on connaît le côté néfaste sur les agents.

Vote sur le projet :

Contre : CGT FIP 92

Abstention : Solidaires et CFDT

FO n'était pas représentée

2/ LE REGROUPEMENT DE LA GESTION DES PAIEMENTS DIFFÉRÉS DANS LES SIE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET ISSY-LES-MOULINEAUX

La direction a d'abord présenté son projet en rappelant que depuis le 1er septembre 2017, le traitement des flux des paiements différés et/ou fractionnés était géré par les SPFE. Les stocks constitués dans les pôles enregistrement et les SIE ont été conservés dans l'ensemble des services exerçant la mission. Un audit sur la mission a mis en évidence que la mission était bien exercée mais que son traitement repose sur un très faible nombre d'agents de chaque service.

C'est pourquoi la direction propose de transférer les stocks aux 2 SIE ex-pôles enregistrement, à savoir ceux de Neuilly et Issy-les-Moulineaux au 1er janvier 2024. Les 2 SIE seront dotés d'un emploi supplémentaire dédié à la mission.

Nous avons interrogé la direction pour savoir si des collègues étaient volontaires pour suivre la mission et si les besoins en formation avaient été envisagés.

La direction nous a répondu que si des collègues étaient volontaires, ils pourraient suivre la mission en détachement et que leur situation serait régularisée dans le mouvement local 2024.

À ce jour, des collègues des SIE recevant la mission sont déjà formés. Un équipier de renfort pourra être aussi affecté si les services en font la demande.

Vote sur le projet :

Abstention : CGT FIP 92, Solidaires et CFDT

3/ PONTS NATURELS 2024

La direction se propose de retenir les ponts naturels suivants à savoir le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août 2024.

S'agissant de la journée du 10 mai 2024, celle-ci étant située durant la campagne déclarative, les SIP seront ouverts toute la journée le lundi 6 et le mardi 07 mai 2023. De plus, une attention particulière sera portée sur la prise de congés des agents sur la semaine concernée.

Dans cette direction, on n'a rien sans rien !!

Vote sur les ponts naturels :

Pour : CFDT

Abstention : CGT FIP 92 et Solidaires

3/ QUESTIONS DIVERSES

Installation d'une antenne SIE en septembre 2023 à Vendôme : nous avons interpellé à nouveau la direction pour connaître la nature des missions transférées à l'antenne SIE de Vendôme.

La direction nous a informé que ce transfert de missions sera à l'ordre du jour du prochain CSAL qui aura lieu le 13 novembre prochain. Au vu de notre insistance, elle a accepté de nous préciser que ce seraient les missions de gestion des AVISIR et la relance des défailants qui seraient transférées à Vendôme.

La direction s'est engagée à prévenir les collègues concernés par le transfert, à les inclure dans les périmètres de restructuration, afin qu'ils puissent bénéficier des garanties en termes de mutation et de primes de restructuration.

Nous ne manquerons pas de rédiger un compte-rendu détaillé après le CSAL du 13 novembre 2023.

Sous effectif dans les services : Nous avons alerté la direction sur le sous-effectif important non seulement dans les services fusionnés mais pas uniquement. Les conditions de travail se dégradent de façon alarmante. Les collègues n'en peuvent plus. Il n'est pas rares que les services « fonctionnent » avec -7 agents. Il y a urgence à trouver une solution. Ce n'est pas les protocoles d'entraide de la direction qui apportent une solution. Comme si tout le sous-effectif pouvait être réglé par une autre organisation !

Nous avons demandé communication de ces protocoles. La direction a donné son accord. Elle s'est dit consciente du problème d'effectif et y répondra par des concentrations d'équipiers de renfort et le recrutement de 50 contractuels, qui seront affectés pour partie, sur ces services.

Bref, la direction reste sourde aux protestations des agents.

Si vous êtes dans ce cas, organisez-vous, discutez-en, revenez vers nous par tout moyen (syndiqués, mail, téléphone) et comme les collègues d'Asnières organisons une pétition et portons-la devant la direction pour demander des effectifs.

SPFE : suite à notre demande, la direction a bien confirmé que ce sont 47 emplois qui seront supprimés sur les SPF du département jusqu'en 2027 et relocalisés dans les SAPF. La direction n'a pas caché que le maintien de 2 SPFE dans le département, aujourd'hui installés à Vanves et Nanterre, n'est pas assuré après 2026.

CHORUS 2 : nous avons interpellé la direction sur l'installation de CHORUS 2 en cours d'année prochaine, qui nécessitera l'arrêt de l'application 2 semaines à minima : que vont devoir faire les agents durant cette période ?

La direction a répondu que des formations seraient prévues et que les agents pourraient aussi effectuer du classement et de l'archivage. Les collègues pourront également poser des congés, s'ils le souhaitent, mais qu'aucune autorisation spéciale d'absence ne serait accordée.

SIP d'Asnières : suite à la pétition rédigée par les collègues du SIP d'Asnières, ceux-ci ont été reçus par la direction le 27 septembre dernier, accompagnés par notre section. Nous avons interrogé la direction pour savoir les suites qu'elle comptait donner aux revendications des collègues.

Elle a répondu que le décroché téléphonique, insuffisant, était un sujet d'organisation avec le responsable de service. Elle maintient que l'ambiance de travail au SIP d'Asnières est bonne.

En conséquence, **elle ne mettra pas d'EDR sur la gestion ni ailleurs dans le service.**

Nous ne laisserons pas les collègues continuer à subir les effets des suppressions d'emplois et la mise en place des SIP en pôles, qui s'avère être un pansement sur une jambe de bois. Nous ré-interpellerons la direction sur le sujet et nous organiserons la riposte avec les collègues.

Collègues de la redevance audiovisuelle : suite à la disparition de la redevance audiovisuelle, la section a demandé le devenir des deux collègues affectés sur le service. La direction a confirmé que leurs postes seraient supprimés, que les deux collègues seraient inscrits dans le périmètre de restructuration, et bénéficieraient donc des garanties en termes de mutations et de primes de restructuration.

Quart d'heure cantine : nous avons évoqué le quart d'heure cantine à Suresnes en rappelant que scanner et adresser toutes les semaines les tickets de cantine au service RH, représentait un surcroît de travail aux agents et que ceux-ci souhaitent revenir à l'ancien système, c'est-à-dire l'octroi des 15 minutes à tous les agents sans tache à effectuer de leur part. Le cas a été évoqué aussi pour le CFP d'Asnières.

La réponse de la direction : il est hors de question d'accorder le quart d'heure cantine à tous les agents. Ils vont néanmoins effectuer un recensement des agents qui sont dans l'obligation de sortir pour déjeuner, cantine ou pas.

Rétroactivité de l'indemnisation du télétravail des nomades : nous sommes intervenus pour demander la rétroactivité de l'indemnisation pour les collègues du contrôle fiscal affectés à TIVOLI, qui ont été amenés à travailler chez eux suite à l'incendie du bâtiment.

Une fois de plus, la direction a refusé la demande. Entre l'installation en flex-office, les 15 dossiers et ce refus, on constate que les vérificateurs sont vraiment malmenés dans cette direction !

Remboursement des frais pour les vérificateurs de Nanterre installés temporairement à Vanves : Nous avons évoqué également le problème des remboursements de frais pour les mois où les collègues vérificateurs sont installés à Vanves : la direction a répondu qu'il n'y avait pas de problème pour ces remboursements, qui devaient être saisis dans le cadre de leur ordre de mission ponctuel.

La délégation CGT FIP 92 : Olivier BENSMAINE, Brigitte COGNET, Karine LEPILEUR, Dominique TEIXEIRA

✂-----



BULLETIN D'ADHÉSION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour défendre vos droits

Nom :
Prénom :
Date de naissance : .../.../.....
Catégorie : ... Grade :
Échelon : Numéro DGFIP :
Filière Fiscale Filière Gestion Publique
Adresse administrative :
Date : .../.../..... Signature :

A remettre à un militant CGT de votre site
ou à renvoyer à :
**Monique BIASSARILA (perso), PCRP de Suresnes, 12
rue
Merlin de Thionville, 92157 Suresnes cedex**
Pour nous joindre : Mail :
cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>